

## Fiche de poste

### Agent d'installation et de maintenance H/F CROUS MONTPELLIER-OCCITANIE

Echelle 5	Poste à temps plein
Poste à pourvoir à partir du 1 <sup>er</sup> septembre 2026	Localisation du poste : Montpellier

#### Environnement

Le Crous de Montpellier Occitanie est un établissement public administratif qui a pour mission d'accompagner les étudiants dans la réussite de leurs études.  
 Le budget de l'établissement s'élève à 70 M€ (crédits de paiement).  
 600 personnes sont au service de près de 110 000 étudiants dans les domaines de l'hébergement de la restauration, de l'action sociale et l'action culturelle.  
 Le parc de logement mis à la disposition des étudiants comprend plus de 10 354 lits au sein de 7 cités et 33 résidences universitaires.  
 3 millions de repas sont servis au sein des 37 structures de restaurations que compte l'établissement (restaurants, cafétérias, brasseries...)  
 Plus de 130 M€ sont versés annuellement sous forme de bourses à 38 000 étudiants.

Le poste est situé à Montpellier.

<b>Effectifs</b>	600 personnels fonctionnaires et CDI de droit public
<b>Domaine d'activité</b>	Opérateur « Vie étudiante »
<b>Missions</b>	Restauration, hébergement, aides financières directes (bourses sur critères sociaux) et aides spécifiques, action sociale, actions culturelles

#### Poste

<b>Fonction</b>	Agent d'installation et de maintenance
<b>Encadrement</b>	NON
<b>Description du poste</b>	<p><b><u>Mission :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer l'installation, la maintenance et le dépannage des équipements techniques</li> </ul> <p><b><u>Activités principales :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser les installations et effectuer l'entretien et la maintenance des équipements,</li> <li>- S'assurer de l'état de fonctionnement des équipements,</li> <li>- Réparer les pannes ou établir un diagnostic en vue d'une prise de décision,</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer le nettoyage de son chantier,</li> <li>- Transmettre les éléments de facturation d'intervention après dégradation,</li> <li>- Gérer le stock de pièces détachées et transmettre les bons de livraison et les factures,</li> <li>- Conseiller sur le choix du matériel des équipements à utiliser et sur le dispositif d'économie d'énergie,</li> <li>- Conseiller les utilisateurs.</li> </ul>
<p><b>Qualités requises</b></p>	<p><b><u>Compétences attendues (notamment pour le recrutement et l'affectation dans le réseau des œuvres):</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance des nouvelles techniques et des nouveaux matériaux,</li> <li>- Connaissance des principes de circulation des fluides et du dispositif d'économie d'énergie,</li> <li>- Connaissance de la technologie des équipements,</li> <li>- Maîtrise des gestes techniques,</li> <li>- Connaissance des règles d'hygiène, de santé et sécurité au travail en vigueur.</li> </ul> <p><b><u>Formations :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Habilitation électrique,</li> <li>- Economie d'énergie,</li> <li>- Formation technique générale,</li> <li>- Gestuelle et ergonomie,</li> <li>- Hygiène, santé et de sécurité au travail.</li> </ul>
<p><b>Conditions particulières d'exercice</b></p>	<p><b><u>Dispositions communes relatives à la continuité et aux nécessités du service public</u></b></p> <p>Dans le cadre de ses missions et lorsque la continuité du service est engagée, l'agent peut être appelé, dans la prolongation cohérente de ses activités principales, à se voir confier toute autre tâche d'entretien ainsi que, le cas échéant, les missions de base nécessaires au fonctionnement du service de restauration.</p> <p>Dans les cas particuliers de sous-service, ou dans les cas exceptionnels (notamment urgence et remplacement) de rupture de service, l'agent peut être amené temporairement, sur décision de l'autorité de gestion de proximité, à exercer des activités relevant du même grade de qualification comparable et sous réserve des aptitudes, des compétences et de formations requises par celui-ci.</p> <p>Lorsque les fonctions temporairement occupées le justifient, un complément indemnitaire égal à la différence de rémunération de celles-ci avec celles ordinairement occupées par l'agent peut être versé au <i>prorata temporis</i>.</p>

## ***Modalités de candidature***

Ce dossier complet est à envoyer à la DRH au plus tard **le lundi 27 avril 2026**, cachet de la poste faisant foi :

**Crous de Montpellier Occitanie**  
**Direction des ressources humaines**  
**2 rue Monteil**  
**34093 MONTPELLIER Cedex 5**